



Formation animée par
M. Xavier Aumeran

CONTRÔLE ET CONTENTIEUX URSSAF

M. Xavier Aumeran, professeur à l'Université
Jean Moulin Lyon 3.

**3 heures
en présentiel**

Niveau de la formation : Niveau 2 (intermédiaire :
approfondissement des connaissances et des pratiques)

Le 10 septembre 2026 de 13h30 à 17h
Hôtel Sofitel Lyon Bellecour
20 Quai du Dr Gailleton, 69002 Lyon

 **PAGES DE
DOCTRINE**

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION



Formation animée par
M. Xavier Aumeran

Thème : Contrôle et contentieux URSSAF

Lieu : Hôtel Sofitel Lyon Bellecour 20, quai Gailleton, 69002 Lyon

Durée : Trois (3) heures

Tarif : 200 € ht par participant

Domaine : Droit du travail, droit de la protection sociale

Public : Avocats

Niveau d'enseignement : niveau 2 : Intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation : Actualisation et perfectionnement des connaissances tant pour le conseil et/ou le contentieux.

Déroulement de la formation :

- Arrivée et accueil des participants : 13h
- Début de la formation : 13h30
- Pause : 15h00
- Reprise de la formation : 15h30
- Fin de la formation : 17h

Contenu du programme de formation

- | | |
|--|---|
| <p>1. Le temps du contrôle</p> <ul style="list-style-type: none">A – Le déroulé du contrôleB – Les garanties dont dispose le cotisant | <p>3. La phase pré-contentieuse</p> <ul style="list-style-type: none">A – L’envoi de la mise en demeureB – La saisine de la CRAC – L’opposition à la contrainte |
| <p>2. L’échange contradictoire postérieur au contrôle</p> <ul style="list-style-type: none">A – Analyse d’une lettre d’observations : les points de vigilanceB – La réponse à la lettre d’observationsC – L’obligation de réponse de l’URSSAFD – Solliciter la communication du rapport de contrôle | <p>4. La contestation contentieuse du redressement</p> |

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel uniquement, dans une salle du local indiqué ci-avant qui sera disposée en configuration « salle d’étude » avec tables et chaises pour permettre la prise de note.
- La veille de la formation, un document contenant les slides au format PDF du Powerpoint diffusé par le formateur le jour de la formation sera envoyé à tous les participants, sur l’adresse mail fournie au jour de l’inscription.

Formateur : M. Xavier Aumera, Professeur à l’Université Jean Moulin Lyon 3.

Suivi et évaluation : Les participants pourront poser toutes les questions qu’ils souhaitent à l’occasion d’un temps d’échange prévu à cet effet à l’issue de la formation. Ils pourront en outre solliciter l’intervenant, par mail adressé à l’organisateur de la formation qui se chargera de le transmettre, si d’autres interrogations venaient à se poser dans les jours suivants la formation.

Validations : À l’issue de la formation, les participants devront pouvoir utiliser les connaissances acquises pour actualiser leur pratique dans les conseils prodigués aux clients, la rédaction des contrats et en particulier des statuts de société ou procès-verbaux d’assemblée générale, dans l’appréhension du contentieux, etc.

A l’issue de la formation chaque participant recevra une attestation faisant état du nombre d’heures de formation suivies et indiquant que la formation est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux.

Coordonnées de l’organisateur de la formation : M. Franck Goncalves – 06.42.12.12.18 – contact@pagesdedoctrine.fr